

## AIDE A LA CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE (ACCRE)

La demande d'ACCRES peut être associée au dépôt d'une formalité au RCS relative à la création ou à la reprise d'une entreprise ou dans les 45 jours qui le suivent.

### Document à produire dans tous les cas

---

- copie du formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE
- formulaire de demande d'aide qui vaut attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de l'aide depuis 3 ans

**Si vous êtes en société** : - une photocopie des **statuts** de la société comprenant la répartition des parts sociales et signés par tous les porteurs de parts. Si le dirigeant n'est pas nommé dans les statuts : une copie de **l'acte séparé de nomination**

- une photocopie **de livret de famille** lorsque le contrôle effectif du capital de la société est exercé, par le demandeur de l'aide, avec sa famille ou **tout justificatif de liens de parenté**. Réf : art L5141-1 CT

### Demandeur d'emploi indemnisé ou indemnisable

---

- Pour une personne indemnisée au titre de **l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**, de **l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** ou de **l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)**, une photocopie de la notification d'ouverture de droits à l'allocation chômage ou de solidarité ou du dernier titre de paiement ;
- Pour une personne bénéficiaire d'une **Convention de Reclassement Personnalisée (CRP)**, d'un **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** ou d'un **Contrat de transition professionnelle (CTP)** : une photocopie du bulletin d'acceptation du bénéfice de la convention ou copie du contrat de CSP ou copie du contrat de transition,
- Pour la personne indemnisable au titre de l'ARE, une photocopie de la lettre de licenciement et une photocopie des bulletins de salaire des 6 derniers mois (et justifier de 610H de travail pendant ces 6 mois)
- Pour la personne ayant signé une **rupture conventionnelle**, soit une photocopie de la notification de l'acceptation de l'homologation, soit l'accusé réception de la demande d'homologation sur lequel sont spécifiées la date d'arrivée de la demande et la date à laquelle le délai d'instruction expire.

### Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit au Pôle Emploi 6 mois au cours des 18 derniers mois

---

- une photocopie de l'historique de la situation du demandeur d'emploi sur 18 mois délivré par le Pôle Emploi comprenant, le cas échéant, les périodes de stages de formation.

### Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

---

- une photocopie de l'attestation justifiant la qualité de bénéficiaire du RSA **de moins de 3 mois** ; cette attestation est délivrée par la CAF et le demandeur de l'accre doit au moins apparaître dans les bénéficiaires.
- lorsque la demande d'ACCRES est formulée par le conjoint ou concubin du bénéficiaire du RSA, une photocopie du livret de famille ou un certificat de concubinage.

*Salarié repreneur de son entreprise en redressement, en liquidation judiciaire ou en sauvegarde (sous certaines conditions), salarié ou personne licenciée d'une entreprise sous procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire reprenant tout ou partie de cette entreprise.*

*Ou personnes salariées ou licenciées d'une entreprise en procédure collective reprenant une entreprise (pas nécessairement leur entreprise d'origine)*

---

*Le repreneur doit alors s'engager à investir en capital la totalité des aides et à réunir des apports complémentaires en capital au moins égaux à la moitié des aides accordées*

- une photocopie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou à défaut, selon les cas, une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire désigné dans la procédure.

*Bénéficiaire du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)*

---

- une photocopie du CAPE
- le CAPE permet d'être éligible à l'ACCRES lorsque la personne se trouve, lors de la signature du contrat, dans l'une des précédentes situations (de 1 à 7) Produire les pièces justificatives de la situation afférente.

*Personne physique créant une entreprise implantée au sein d'une d'un quartier prioritaire ou reprenant une entreprise dans un quartier prioritaire de la politique de la ville*

---

- copie du justificatif de l'adresse du local

*Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité (CLCA)*

---

- une photocopie de la notification d'ouverture du droit un bénéfice du CLCA ou du titre du dernier paiement.

*Jeune de moins de 26 ans*

---

- une pièce d'identité.

*Jeune de 26 à 30 ans non indemnisé ou reconnu handicapé*

---

- attestation sur l'honneur de non indemnisation
- pour les personnes handicapées = photocopie de l'attestation délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

*Contact : sur Rendez vous*

---

#### **CCIT DE LA MARNE**

**SITE de CHALONS EN CHAMPAGNE**  
(arrondissement de Châlons en Champagne,  
Vitry le François, Ste Ménéould)  
2 rue de Chastillon – CS 90533  
51010 Chalons en champagne  
Tel : 03 26 21 80 84

**SITE de REIMS**  
(arrondissement de Reims et Epernay)  
5 rue des Marmouzets –CS 60025  
51070 Reims Cedex  
Tél 03 26 50 62 05

[cfe@marne.cci.fr](mailto:cfe@marne.cci.fr)